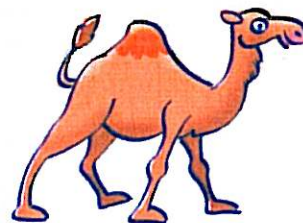


Drom, janvier 2008

74

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie



Réchauffement climatique

Le vendredi 18 janvier, à 19 H 30, à la salle des fêtes, une soirée est proposée, aux habitants de Drom, pour mieux comprendre les raisons des changements climatiques et les enjeux actuels qui influent sur l'avenir de la planète et de l'humanité.

Au programme, la projection du film « *Une vérité qui dérange* », réalisé par Al Gore (prix Nobel de la Paix 2007), suivi de commentaires, d'explications et d'échanges, avec la participation d'intervenants de Hélianthe (Point Info Energie du département) et de Météo France.



**METEO
FRANCE**

Hélianthe
Ain Espace Energie



Gastronomie



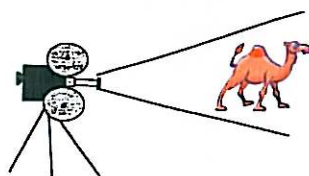
Cette année, c'est à un repas bressan que le Sou des Ecoles vous convie, le samedi 26 janvier à partir de 19 H 00.

Au menu : du poulet à la crème et au Clon, pour un tarif de 12 € (6 € pour les enfants)

Il est prudent de réserver ses places : c'est à la fromagerie qu'a été confiée cette mission (04.74.30.65.46).



Cinéma



Lundi 28 janvier : *Ceux qui restent*, film français de Anne Le Ny avec Vincent Lindon, Emmanuelle Devos, Yveleem Jappain, sorti en août 2007. Durée 1 H 34

Lundi 18 février : *Faut que ça danse*, film français de Noémie Lvovsky avec Jean-Pierre Marielle, Valeria Bruni Tedeschi, Sabine, sorti en novembre 2007. Durée 1 H 40

(Adultes : 3 € Moins de 12 ans : 1,5 €)



Prochains films :

lundi 10 mars :
Le renard et l'enfant



lundi 31 mars :
La graine et le mulet



lundi 21 avril :
Je suis une légende.



Prime à la cuve

Pour répondre à l'augmentation importante du prix du chauffage liée à la hausse des prix pétroliers, confirmée en ce début d'année 2008, il est annoncé le début de la mise en paiement des aides à la cuve.

L'aide bénéficie aux ménages non imposables qui se chauffent au fioul. Son montant est de **150 €**, soit un doublement par rapport à l'aide versée en 2006, pour les livraisons de fioul ayant donné lieu à facturation entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008.

Les aides seront versées, en pratique, par virement bancaire aux ménages qui auront fait parvenir à leur trésorerie :

- * un formulaire complété à retirer auprès du Trésor Public
ou sur les sites Internet www.minefe.gouv.fr ou www.impots.gouv.fr ;
(ou à demander à la mairie)
- * un avis de non imposition délivré par l'administration fiscale ;
- * une copie de la facture justifiant de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 150 € établie entre le 10 novembre 2007 et le 31 janvier 2008.